



Sur la question de la montagne

La politique de la montagne : un cadre national à décliner

La Haute Savoie est un territoire essentiellement montagnard. Cette spécificité marque de son empreinte toutes les politiques départementales à commencer par celles liées au tourisme et à l'agriculture. De façon tout aussi évidente, les questions de mobilité, de gestion des risques, de logement... intègrent cette dimension. Les projets et programmes portés par le département s'en imprègnent.

Pour autant la prise en compte du « fait montagnard » n'a jamais fait l'objet d'une réflexion en soi. La droite départementale n'a jamais été conduite à envisager, sous quelque angle que ce soit, un axe politique qui traduirait une volonté de considérer globalement cette spécificité. La montagne est, tout au plus, un attribut ajouté aux politiques publiques conduites par les responsables haut-savoyards.

Pourtant avec la loi « montagne », seule grande loi d'aménagement et de développement du territoire basée sur la nécessité de politiques différenciées, les pouvoirs publics ont traduit cette impérieuse nécessité de prendre en compte la spécificité montagne en l'intégrant dans une vision globale qui met en cohérence un grand nombre de politiques publiques. Ca a été l'honneur de la gauche d'avoir mené cette ambition en 1985 et de l'avoir actualisé en 2016.

Avec le Conseil National de la Montagne, les comités de massif, les conventions interrégionales de massif et bien d'autres outils, une dynamique s'est enclenchée associant l'Etat, les collectivités territoriales, les élus de montagne et les associations « de manière à lutter contre la banalisation des territoires de montagne et leur dissolution dans la notion de « zones rurales ». Cette démarche a permis de forger des instruments concrets dans une série de domaines précis et de sortir d'un objectif programmatique flou. Des avancées significatives ont été enregistrées à l'issue de ces deux lois. Celle de 2016 a permis d'avancer en matière de numérique, d'urbanisme, d'accès aux services publics et de tourisme.

Pourtant des difficultés demeurent, pour mettre en œuvre le principe de différenciation et le droit d'adaptation – des normes comme de la fiscalité – dont disposent les territoires de montagne. L'insuffisance de la « culture montagne » au plus haut niveau de l'Etat constitue un obstacle de poids. Mais la méconnaissance qu'ont les acteurs locaux et les bénéficiaires potentiels des dispositions prévues par ce cadre législatif est aussi un frein comme le soulignent plusieurs observateurs.

Dans un tel contexte, les départements, tout comme les régions, ont un rôle essentiel à jouer. Autour d'une vision adaptée aux réalités locales ils constituent des échelons dont le rôle peut être déterminant.

Comprendre et expliquer la spécificité montagne

Longtemps considérées comme « à la marge », en retard de développement et nécessitant des politiques de compensation de handicap, les espaces de montagne se présentent aujourd'hui comme

des territoires d'innovation capables de porter des dynamiques de progrès sur le plan économique, social et sociétal¹. La loi montagne II a largement intégré cette dimension. Mais comme le soulignent le rapport d'évaluation de l'Assemblée Nationale sur la loi de 2016², **le changement climatique**, qui fait l'objet depuis plusieurs années déjà d'une véritable prise de conscience chez tous les acteurs de la montagne, et qui n'était que partiellement traité par la loi de 2016, impose une évolution, tant dans le modèle touristique, que dans celui, plus large, de la gestion des ressources.

Ce changement constitue **le premier défi** auxquels vont être confrontés les territoires de montagne dans les années et décennies à venir. La montagne est plus touchée qu'ailleurs par les conséquences du réchauffement climatique. **L'agriculture et le tourisme**, traditionnellement considérés comme les deux piliers de l'économie de montagne, sont d'ores et déjà fortement impactés par cette élévation de température moyenne qui, dans les Alpes, est le double du réchauffement moyen de la planète. L'avenir des stations, hier « de sport d'hivers », doit désormais être problématisé dans une optique « station de montagne » ouverte sur les quatre saisons. L'agriculture, elle, tente de se mobiliser, souvent dans une certaine solitude, en mettant en avant son caractère « de montagne ».

Les territoires de montagne doivent donc continuer de s'adapter aux enjeux et de préparer la transition s'ils ne veulent pas la subir. La Région et les départements doivent accompagner cette transition sans nier l'histoire et l'identité de territoires qui souvent se sont construits ces dernières décennies autour du ski.

Fragilisés et menacés, ces territoires de montagne voient néanmoins leur attractivité renforcée. La pression qui s'y exerce (foncier, immobilier, fréquentation ...) ne faiblit pas et accentue les risques qui pèsent sur les espaces et les activités. **Les phénomènes de métropolisation** et de densification urbaine dans les vallées, quand ils « n'estompent pas » les particularités des territoires de montagne, mettent de plus en plus en évidence la question du « haut » et du « bas » que ce soit en termes de représentation ou d'articulation des politiques locales.

La dimension transnationale s'impose aussi de plus en plus et la question du « glocal » prend toute son importance. L'Europe a, depuis plusieurs années, défini plusieurs stratégies macro-régionales, dont la SUERA pour les Alpes. La SUERA est un cadre de travail commun pour l'ensemble des acteurs sur ce périmètre géographique aux enjeux particuliers.

Entre le global et le local **des tentatives ont lieu** de la part de certaines collectivités pour formuler des approches impliquant tous les acteurs dans une vision d'avenir de la montagne. Ainsi en 2018, la région Occitanie s'est dotée d'un plan montagne de près de 800 Millions d'investissements, « convaincue que (ses) massifs regorgent de talents, de potentialités inexploitées et de viviers d'idées ». L'Etat, la Région et la Caisse des Dépôts en partenariat avec les conseils départementaux ont adopté un cadre stratégique et opérationnel commun qui vient en complément des politiques de massifs pour aller plus loin dans l'appui aux projets des acteurs de montagne.

Anticiper et fédérer

La mobilisation à tous les échelons des outils de cohésion sociale, d'aménagement, de soutien à l'innovation et de participation citoyenne (exemple du parlement « montagne de la région Occitanie) devient donc un enjeu majeur. Tous les acteurs, quel que soient leurs niveaux d'intervention, sont invités à s'approprier une réflexion capable de les mettre en situation d'être partenaire et de coconstruire une démarche d'intervention globale qui n'est pas réductible à la somme des interventions singulières que mènent les uns et les autres.

¹ Labex ITEM

² Rapporteurs : M.N. BATTISTEL, F. LARDET, V. ROLLAND et J.B. SEMPASTOUS

Dans cette approche, l'échelon départemental est incontournable. En Haute-Savoie la 6eme commission « TOURISME, LACS ET MONTAGNE » ne mentionne que le tourisme³. Rien qui fasse référence à une vision plus globale et à une volonté d'anticiper sur une problématique d'ensemble qui est au cœur de l'identité d'un département comme le nôtre.

Le projet départemental des socialistes doit être l'occasion d'affirmer avec force un certain nombre d'idées et d'objectifs.

- ✓ La montagne est en **ATTENTE D'UN PROJET GLOBAL** qui permette à tous ses acteurs de coconstruire un avenir durable fait de progrès social et écologique. Le département tout comme la région, porte une responsabilité majeure que la droite Haut-Savoyarde n'est pas en capacité d'assumer.
- ✓ La montagne s'appuie sur des **RESSOURCES PRÉCIEUSES et FRAGILES**. La neige en est une. Elle doit être utilisée à bon escient et de façon raisonnée. Dans ce cadre la neige de culture n'est pas forcément à bannir de manière dogmatique. Elle ne doit pas non plus être perçue comme la solution miracle face au réchauffement climatique. Elle doit être considérée pour ce qu'elle est : un outil à utiliser avec parcimonie pour conforter le produit ski et sécuriser la nécessaire transition de nos stations.
- ✓ La montagne doit être **PROTÉGÉE MAIS ACCESSIBLE A TOUS**. La montagne fait partie de ces territoires qui permettent à tous nos concitoyens de s'évader et de respirer. Dans une société urbanisée et confrontée à de forts déséquilibres sociaux, sanitaires et environnementaux, la montagne est pour une majorité de nos concitoyens un territoire désirable. Elle apparaît, aussi, comme un espace témoin du changement climatique. Les acteurs de la montagne doivent être accompagnés dans la préservation de leur patrimoine naturel et l'adaptation nécessaire au changement climatique.
- ✓ Les montagnes sont des **TERRITOIRES DE VIE**. Le reconnaître c'est soutenir l'agriculture de montagne, plus difficile qu'ailleurs, les services publics, plus remis en cause qu'ailleurs, les pluriactifs, indispensables au maintien de l'activité économique tout au long de l'année, les artisans et les commerçants dont la présence est indispensable. C'est aussi accompagner les jeunes dans un projet permettant de vivre toute l'année en leur donnant les moyens de se loger, de se déplacer et de se cultiver.

La montagne doit rester un espace à vivre. Le département et la région doivent reconnaître la spécificité montagnarde... pour que nos montagnes ne se transforment pas en parc d'attraction pour touristes en mal de nature.

³ *Compétences de la 6eme commission : « Dans l'un des premiers départements touristiques de France, l'action du Département vise à structurer et dynamiser durablement cette activité majeure pour l'économie haut-savoyarde, en soutenant les aménagements et en mettant en valeur les atouts du territoire. La Commission contribue à la définition de la politique touristique du Département, notamment les grands axes d'intervention (promotion touristique, soutien à la dynamique des stations de sport d'hiver, valorisation touristique des autres potentialités du territoire...) et les initiatives du Conseil départemental pour soutenir et développer l'activité touristique et notre attractivité au plan national comme international ».*